

## [Text]

As you are well aware, reserve lands are limited lands, and we cannot afford the further destruction of them by CN. We are in a situation where we have the mountains on one side of us. We have the highways. We have the railroads. We have hydro. We have all these other utilities going through our community and, as I said, CN down the middle. And we have a dreadful case of river erosion on the other side of our community.

We also have inadequate and dangerous crossings which we would like addressed. There is again the question of Indian rights in terms of this proposed new twin track.

Those are just some of the problems we would like CN to address. We have had difficulty in sitting and discussing these matters with them. This is for your information. Thank you.

**The Chairman:** Thank you. Mr. Sam.

**Mr. Sam:** Yes, I would like to make a comment with respect to reserve allotments.

The Indian reserves we talk about when we refer to the 36 bands are mainly located in the Fraser Valley, through the Fraser Canyon, through the Thompson Canyon, through to Ashcroft and along the Fraser River. The reserve lands were allocated on the basis of fishing rights in the late 1800s. They were small reserves.

• 1655

The reason why they were allocated primarily was for our fishing rights. Part of the documentation when they were allocated was the exclusive right to fish from a certain section to a certain section of the river.

As mentioned on the tape, they did not predict the Hells Gate slide, because there was some mention on the tape here about how encroachment into the river should be avoided at all costs.

I would just like to read you something here. This is August 17, 1875, the Attorney General of British Columbia, George Wakum:

It is reasonable to suppose that large tracts of agricultural lands will not be required for the class of Indians referred to; i.e., fishermen and hunters. Those who cannot be employed usefully in the manner indicated in fishing or hunting might require and fairly expect farming lands. The other portion of the community would be provided for in other ways: by preserving their fishing stations, free trading posts, and settlements.

I would just like to emphasize that when the reserves were allocated, they were allocated mainly and primarily as fishing stations. There is some arable land. There was arable land when the reserves were allocated. But when CN and CP came through, a lot of the arable land was alienated by the CN and CP rights-of-way. In the presentation that Bob Pasco gave you, if you look at the back of the presentation you will see the

## [Translation]

Comme vous le savez, les réserves disposent d'un territoire limité, et nous ne pouvons pas continuer à le voir se dégrader à cause du CN. Nous sommes finalement bloqués entre les montagnes d'un côté, les autoroutes, les voies de chemin de fer, le passage des lignes électriques. Notre territoire sert également à d'autres services collectifs, avec... comme je le disais... au milieu de tout cela, le CN. De l'autre côté de la localité, c'est l'érosion provenant du cours d'eau qui nous menace.

Les passages à niveau sont extrêmement mal faits et dangereux, nous aimerions que cette question soit également étudiée. Enfin, il y a la question des droits des Indiens pour ce qui est du nouveau projet de doublement de la voie.

Voilà donc juste quelques problèmes dont nous aimerions voir le CN s'occuper. Nous avons eu beaucoup de mal à en discuter avec eux, lors des réunions que nous avons pu avoir. Ceci, donc, pour votre information. Merci beaucoup.

**Le président:** Merci. Monsieur Sam.

**M. Sam:** Oui, je voudrais faire là aussi quelques remarques sur la façon dont le territoire a été alloué aux réserves.

Les réserves indiennes dont il est question ici sont celles de 36 bandes qui se trouvent essentiellement dans la vallée du fleuve Fraser, en passant par le Canyon Fraser, le Canyon Thompson, jusqu'à Ashcroft. Chaque réserve s'est vu allouer une parcelle de territoire en fonction de certains droits de pêche définis à la fin des années 1800. Il s'agissait de petites réserves.

Ces réserves nous ont été allouées pour que nous puissions avant tout jouir de nos droits de pêche. Nous avons ainsi le droit exclusif de pêcher dans un certain tronçon du fleuve.

Comme l'a précisé la bande vidéo, personne n'avait prévu l'avalanche de Hells Gate car il était bien dit qu'il fallait éviter à tout prix de toucher au fleuve.

Permettez-moi de vous lire un passage d'une lettre émanant du procureur général de Colombie-Britannique, M. George Wakum, et datée du 17 août 1875:

Les Indiens classés sous le nom de pêcheurs et chasseurs n'auront vraisemblablement pas besoin d'importants lopins de terre arables. Mais des terres agricoles devraient être distribuées à ceux qui ne peuvent se livrer à la chasse ou à la pêche. On pourrait subvenir aux besoins du restant de la collectivité en préservant les lieux de pêche, en lui assurant une liberté de commerce et en peuplant les réserves.

Je voudrais insister sur le fait que lorsque les réserves ont été distribuées, elles étaient avant tout considérées comme des stations de pêche. Certaines terres peuvent être cultivées. Il existait certaines terres arables lorsque les réserves ont été attribuées. Mais lorsque le CN et le CP sont arrivés dans la région, une grande partie de ces terres ont été expropriées par le CN et le CP pour faire place à leurs droits de passage. Dans